

DESCRIPTIF SOMMAIRE

OPERATION LABELLISEE NF HABITAT

ENGAGEMENT QUALITE

ECONOMIE D'ENERGIE - ISOLATION ACOUSTIQUE - ISOLATION THERMIQUE - QUALITE DES EQUIPEMENTS

La conception de la résidence répond aux exigences de la nouvelle réglementation thermique RT 2012 (57kWh/m²/an moyen pour Muret). Soit plus de 50% d'économie d'énergie par rapport à un logement conforme à la réglementation précédente sur les consommations énergétiques de chauffage, de ventilation et d'eau chaude sanitaire.

La résidence bénéficie de la certification NF HABITAT vous garantissant des bénéfices concrets au quotidien : un intérieur sain, sûr, agréable à vivre et des consommations maîtrisées.

Votre logement est équipé de la solution GreenCity Connect : une box connectée vous permet de commander à distance, via une application mobile, votre chauffage et une alarme anti-intrusion.

Cette prestation est évolutive : votre box vous offre la possibilité de connecter ultérieurement et à volonté les équipements que vous souhaitez. Caméra, prises, éclairage, volets roulants s'ils sont motorisés pourront ainsi être connectés et commandés à distance à l'aide de matériel accessible dans la grande distribution et très simple d'installation.

Une réalisation

GREENCITY
IMMOBILIER

INFRASTRUCTURE

✓ Terrassements généraux – Fondations en béton armé selon études géotechniques et de structure.

SUPERSTRUCTURE

✓ Murs en élévations en béton banché ou en aggloméré de béton pour certains murs intérieurs. Murs de façades en briques creuses de terre cuite isolantes ou agglomérés de béton ou béton.

✓ Planchers en béton armé, épaisseur conforme à l'étude de structure et aux prescriptions de la certification NF HABITAT pour l'isolation acoustique.

✓ Enduit hydraulique teinté dans la masse ou plaquettes de parement en terre cuite selon plans des façades et choix de l'architecte.

✓ Charpente en bois et couverture en tuiles de terre cuite selon localisation et choix de l'architecte. Gouttières et descentes pluviales en zinc ou aluminium.

✓ Toiture étanchée selon localisation.

ISOLATION THERMIQUE ET PLATRERIE

✓ Isolation thermique des murs de façades des logements : briques creuses de terre cuite ou aggloméré de béton ou béton, doublage intérieur par complexe isolant.

✓ Isolation des logements du premier étage par isolant thermique sous chape ou sous dalle béton.

✓ Isolation par laine déroulée ou soufflée sous toiture et isolation sous étanchéité des terrasses.

✓ Isolation thermique conforme à l'étude thermique.

✓ Cloisons intérieures type PLACOPAN ou similaire.

✓ Mur séparatif entre logements en béton banché de 18 cm ou en cloison type PLACOSTIL 180mm.

ISOLATION ACOUSTIQUE

✓ Mise en place d'un résilient acoustique sous chape et épaisseur de planchers béton conforme aux prescriptions de la certification NF HABITAT.

✓ Menuiseries extérieures avec double vitrage garantissant un affaiblissement acoustique minimum des murs de façades de 30 dBA.

MENUISERIES EXTERIEURES ET SERRURERIE

- ✓ Menuiseries extérieures des logements en ALUMINIUM avec double vitrage 4/16/4 peu émissif Argon.
- ✓ Occultation par volets roulants avec coffre de volet roulant isolé.
- ✓ Volets roulants à commande manuelle dans tous les logements.
- ✓ Portes du SAS d'entrée du bâtiment en profilés métalliques ou aluminium avec ventouse électromagnétique
- ✓ Garde-corps des loggias, terrasses et balcons en acier galvanisé thermolaqué avec remplissage par verre ou maçonneries selon plans de l'architecte.

MENUISERIES INTERIEURES

- ✓ Portes palières à âme pleine sur cadre métal, rainurée, poignée décorative avec plaque de sécurité, serrure 3 points, affaiblissement acoustique de 29 dBA minimum conformément aux prescriptions de la certification NF HABITAT. Seuil de porte palière en bois ou aluminium.
- ✓ Portes de distribution intérieures de type alvéolaire, laqués au four en usine , finition haut de gamme. Huisseries métalliques peintes.
- ✓ Portes de placard de couleur blanche, coulissantes ou ouvrant à la française, surface traitée d'usine.
- ✓ Equipements des placards par étagères en mélaminé blanc et/ou penderie avec tringle en acier chromé (hors placard pour chaudière).
- ✓ Ensemble de boîtes à lettres conforme à la réglementation de La Poste.

CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE SANITAIRE

- ✓ Chauffage par chaudière individuelle gaz connectée à condensation et radiateurs basse température certifiés pour tous les logements.
- ✓ Puissance des appareils de chauffage conforme aux prescriptions de la certification NF HABITAT et de l'étude thermique.
- ✓ Radiateur sèche serviette dans la salle de bain.
- ✓ Eau chaude sanitaire produite par la chaudière individuelle gaz à condensation.
- ✓ Comptage individualisé en gaine palière.

VENTILATION MECANIQUE CONTROLEE

- ✓ Ventilation mécanique contrôlée hygroréglable à basse consommation permettant d'adapter les débits d'air entrant et sortant au taux d'humidité du logement.
- ✓ Commande électrique permettant d'augmenter le débit d'air extrait dans la cuisine.

EQUIPEMENTS SANITAIRES

- ✓ Robinetterie équipée d'un mitigeur avec butée économique.
- ✓ Meuble bas de salle de bains à tiroirs surmonté d'un plan vasque en résine de synthèse et d'un grand miroir rétroéclairé suivant plans.
- ✓ Emplacement lave-linge sous plan vasque dans les salles de bains dans le cas de simple vasque suivant plans.
- ✓ Baignoire en acier émaillé de couleur blanche avec douchette flexible.
- ✓ WC : cuvette céramique avec abattant double et réservoir avec chasse 3l/6l, économiseur d'eau.

EQUIPEMENTS DE CUISINE ET ELECTROMENAGER

- ✓ Meuble sous-évier, plan de travail hydrofuge de couleur.
- ✓ Evier inox 1 bac avec égouttoir pour les T2 et T3, robinet mitigeur double butée.
- ✓ Meubles hauts, étagères.
- ✓ Emplacement pour four et/ou micro-ondes.
- ✓ Arrivées et évacuations pour lave vaisselle.

T2 Réfrigérateur Table Top - Plaque de cuisson vitrocéramique encastrée 2 feux et hotte aspirante intégrée.

Machine à laver le linge dans la salle de bains.

T3 Réfrigérateur-Congélateur - Plaque de cuisson vitrocéramique encastrée 3 feux et hotte aspirante intégrée.

Machine à laver le linge dans la salle de bains

EQUIPEMENTS ELECTRIQUES - LOGEMENT CONNECTE

- ✓ Haut niveau d'équipement et de sécurité de l'installation électrique par le respect de la norme C15-100 et du CONSUEL.
- ✓ L'installation comprend un tableau d'abonné avec disjoncteur divisionnaire et toutes protections conformes à la norme C15-100 et au CONSUEL.
- ✓ Nombre et localisation des prises électriques, points lumineux et allumage conforme aux prescriptions de la norme C15-100 et du CONSUEL.
- ✓ Prise électrique sur les terrasses ou balcons ou loggias.
- ✓ Equipement d'éclairage et lustrerie avec commande par détecteur pour les circulations communes, SAS, Hall d'entrée, escalier, parking du rdc. Niveau d'éclairage conforme aux réglementations en vigueur.
- ✓ Pré-équipement pour installation ultérieure de bornes de recharge pour véhicule électrique sur certaines places de stationnement conformément à la réglementation en vigueur.
- ✓ Box permettant le contrôle à distance du thermostat d'ambiance de la chaudière et de l'alarme anti-intrusion (sous réserve d'un abonnement internet à la charge de l'occupant).

TELEVISION – TELEPHONE – ANTENNE SATELLITE

- ✓ La résidence est équipée de stations de traitement TV collective permettant de réceptionner les chaînes nationales, TNT et d'accéder au bouquet satellite numérique (CANAL + et CANAL SATELLITE) sous réserve de réception sur le site. L'accès au bouquet satellite nécessite un abonnement individuel pour chaque occupant.
- ✓ 2 prises TV, installation conforme aux prescriptions de COSAEL.
- ✓ 1 conjoncteur téléphonique type RJ45 dans chaque chambre et dans le séjour.
- ✓ Raccordement fibre optique ou cuivre selon décision du concessionnaire.

REVETEMENTS DE SOLS ET FAÏENCES

Logements

- ✓ Carrelage grés émaillé 45X45 avec plinthes assorties dans toutes les pièces.
- ✓ Revêtement bois sur plots ou lambourdes sur terrasses, balcons et loggias.
- ✓ Faïence toute hauteur au pourtour des baignoires et tabliers de baignoire.
- ✓ Faïence au dessus du plan de travail de la cuisine.

Parties communes

- ✓ Hall d'entrée : carrelage grés cérame et paillason encastré.
- ✓ Circulation intérieure des étages : moquette.
- ✓ Escalier intérieur desservant les étages : revêtement PVC.

PEINTURE ET REVETEMENT MURAL

Logements

- ✓ Murs et plafonds : Peinture mate ou velouté lisse blanche acrylique.

Parties communes

- ✓ Hall d'entrée et SAS principal : panneau décoratif et miroir au choix de l'architecte. Faux plafond décoratif.
- ✓ Circulation des étages : revêtement mural décoratif collé, coloris au choix de l'architecte.

SECURITE – INTERPHONE – VIDEOSURVEILLANCE

- ✓ Détecteur avertisseur autonome de fumée.
- ✓ Alarme connectée envoyant une alerte en temps réel sur votre smartphone en cas d'intrusion.
- ✓ Platine visiophone sur la première porte du SAS d'entrée du bâtiment. Combiné individuel dans chaque logement permettant de déverrouiller l'accès selon la provenance de l'appel.
- ✓ Badge de proximité permettant de déverrouiller la porte du SAS d'entrée.
- ✓ Le parking du rdc est équipé d'un système de vidéo-surveillance permettant à la copropriété de visualiser les allées et venues dans le parking en cas d'incident et sur demande des occupants.

ASCENSEUR

- ✓ Ascenseur desservant tous les niveaux, équipement conforme aux prescriptions de la certification NF HABITAT.
- ✓ Décoration de la cabine au choix de l'architecte.
- ✓ Appel de secours téléphonique.

ACCES – AMENAGEMENTS EXTERIEURES

- ✓ 1 seule clé permet l'accès au logement et aux locaux communs de la résidence.
- ✓ Portails d'accès véhicules au parking couvert du rdc à ouverture motorisée commandée par télécommande individuelle.
- ✓ Aménagements paysagés selon le plan de l'architecte paysagiste, conception permettant de limiter les besoins en arrosage.
- ✓ Espaces verts communs avec arrosage intégré automatique des haies, arbres et arbustes.

NOTA

La rédaction du présent document étant antérieure à la construction de l'immeuble, les caractéristiques techniques définies dans le présent descriptif sont susceptibles d'être modifiées par le maître d'ouvrage dans le cas où la fourniture, la mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se révéleraient difficiles, impossibles ou susceptibles d'entraîner des désordres, et ce pour un motif quelconque (retard d'approvisionnement, défauts de fabrication, arrêt de fabrication, défauts d'avis technique...).

Le Maître d'ouvrage aura la faculté de les remplacer par d'autres de qualité au moins équivalente.

Il pourra en outre améliorer la qualité ou la présentation de tout ou partie de la construction.

La hauteur des seuils d'accès aux terrasses, balcons et loggias est liée aux contraintes structurelles et au respect des normes constructives et DTU en vigueur.